



# PROGRAMMES D'AVANTAGES SOCIAUX

## APERÇU

Cette publication résume les principaux avantages sociaux offerts aux membres de la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan qui sont employés sous contrat continu, de remplacement ou temporaire d'au moins 20 jours d'enseignement. Les enseignantes et enseignants suppléants sont admissibles uniquement aux prestations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Les enseignantes et enseignants de la Saskatchewan ont accès à des prestations provenant de diverses sources. Ces programmes d'avantages sociaux sont administrés par la Fédération ou la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Les enseignantes et enseignants peuvent également avoir accès à des avantages sociaux par l'intermédiaire de leur conseil scolaire ou de leur entente locale, ainsi que de diverses branches des gouvernements provincial et fédéral.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre des programmes de prestations décrits dans ce document, veuillez communiquer avec le fournisseur de prestations indiqué dans chaque section.

## INSCRIPTION AUX AVANTAGES SOCIAUX COLLECTIFS

**Les membres doivent s'inscrire au programme d'avantages sociaux collectifs afin d'être admissibles aux prestations.**

Un formulaire d'inscription doit être rempli et signé par le membre et le conseil scolaire employeur chaque fois que le membre signe un nouveau contrat permanent, de remplacement ou temporaire. Les enseignantes et enseignants suppléants doivent remplir un formulaire d'inscription à la première occasion d'enseignement de remplacement pour s'inscrire au régime de retraite.

Les renseignements sur les membres seront transmis à la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan pour l'inscription au régime de soins dentaires.

## CHANGEMENTS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU DU STATUT DU CONTRAT

Pour assurer la réception de toutes les prestations éligibles, il est important que les membres informent la Fédération de tout changement de leurs renseignements personnels, de leur statut contractuel ou des renseignements sur le conjoint ou la personne à charge. Dans de tels cas, un formulaire de changement d'information de la FES doit être rempli et retourné à la Fédération.

Le formulaire d'inscription et le formulaire de changement d'information sont disponibles sur le site Web de la Fédération, [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca) ou auprès du bureau du conseil scolaire du membre.

Les membres peuvent mettre à jour leur adresse, leurs renseignements personnels et les renseignements sur le conjoint ou la personne à charge pour le régime de santé en ligne dans la section MySTF du site Web de la Fédération.

**Les membres doivent informer la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan de tout changement de leurs renseignements personnels en remplissant un formulaire de changement de renseignements du Régime de soins dentaires des enseignantes et des enseignants. Ce formulaire est disponible sur le site Web de la Commission à [www.stsc.gov.sk.ca](http://www.stsc.gov.sk.ca) ou en composant le 1-877-364-8202 ou le 1-306-787-8814 à Regina.**

## SOINS DE SANTÉ

### Régime de santé de la FES

Le Régime de santé des membres, administré par la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan, offre aux enseignantes et enseignants et aux personnes à leur charge une couverture pour les médicaments sur ordonnance éligibles, les frais de vision et autres soins de santé, ainsi que les frais médicaux d'urgence encourus lors d'un voyage hors du Canada.

Le traitement et le paiement de toutes les demandes de remboursement de soins de santé ont été externalisés à *Green Shield Canada (GSC)*.

Pour tous renseignements sur l'admissibilité et la couverture ou pour recevoir un exemplaire du livret de Régime de santé, veuillez consulter le site Web de la Fédération ou communiquer avec le Régime de santé.

Tél. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : [health@stf.sk.ca](mailto:health@stf.sk.ca)  
Web : [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)

Pour toute question concernant les demandes de remboursement de santé qui ont été soumises, veuillez communiquer avec GSC au 1-888-711-1119. Les membres peuvent également obtenir des renseignements sur leurs réclamations ou soumettre une réclamation en ligne en utilisant l'application mobile ou le site Web *gsc partout*.

## SOINS DENTAIRES

### Régime de soins dentaires

La couverture des services dentaires préventifs, de routine, orthodontiques et principaux services dentaires réparateurs pour les enseignantes et enseignants et les personnes à leur charge est fournie dans le cadre du Régime de soins dentaires. Ce régime est administré par la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

De plus amples renseignements sur les services admissibles et les niveaux de couverture sont disponibles en communiquant avec la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Tél. : 1-877-364-8202 ou 1-306-787-6440 à Regina  
Fax : 1-306-787-1939  
Courriel : [mail@stsc.gov.sk.ca](mailto:mail@stsc.gov.sk.ca)  
Web : [www.stsc.gov.sk.ca](http://www.stsc.gov.sk.ca)

Les demandes de règlement pour soins dentaires peuvent être adressées à GSC au 1-888-711-1119.

## CONGÉ DE MATERNITÉ ET PARENTAL

### Régime de Prestations supplémentaires en matière d'emploi

Le Régime de prestations supplémentaires en matière d'emploi s'ajoute aux prestations d'assurance-emploi pour le parent biologique. Dans la plupart des cas, cet avantage peut être demandé pour les jours d'enseignement perdus au cours d'une période présumée de 17 semaines commençant à la date de naissance estimée ou à la date d'accouchement, selon la première éventualité.

Les avantages sociaux et les procédures sont décrits dans la Convention collective provinciale. Des renseignements supplémentaires sont également disponibles dans la publication congés de maternité et congés parentaux et prestations, qui se trouve sur le site Web de la Fédération. Veuillez contacter le bureau de votre conseil scolaire ou la Fédération pour obtenir de plus amples renseignements.

Tel. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : [stf@stf.sk.ca](mailto:stf@stf.sk.ca)  
Web : [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)

### Prestations d'assurance-emploi

Les prestations pour congé de maternité et de congé parental pour un nouveau-né ou un enfant adopté sont offertes aux personnes admissibles. Les prestations d'emploi supplémentaires dépendent de l'admissibilité d'un participant aux prestations d'assurance-emploi.

Tel. : 1-800-206-7218  
Web : [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

## CONGÉ DE MALADIE

La Convention collective provinciale énonce les droits des membres de la Fédération qui ne peuvent pas enseigner en raison d'une maladie, de la santé d'un fœtus, de rendez-vous médicaux et d'autres causes précisées dans la convention.

La convention est disponible sur le site Web de la Fédération ou en contactant le bureau de la Fédération. Vous pouvez également communiquer avec un cadre administrative si vous avez des questions ou des préoccupations concernant les congés de maladie.

Tel. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : [stf@stf.sk.ca](mailto:stf@stf.sk.ca)  
Web : [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)

## INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

### Régime d'invalidité de longue durée de la FES

Le Régime d'invalidité de longue durée de la FES fournit un revenu d'invalidité dans le cas où une invalidité médicale empêche une enseignante ou un enseignant de travailler après que toutes les prestations de congé de maladie ont été épuisées. Les enseignantes et enseignants doivent demander ces prestations.

Les prestations payables dans le cadre de ce régime sont réduites de la totalité ou d'une partie des prestations d'invalidité et de retraite reçues d'autres sources, y compris le Régime d'assurance-invalidité des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan et le Régime de pensions du Canada. La période de prestations du Régime d'invalidité de longue durée de la FES est limitée pour les enseignantes et enseignants qui ont un contrat temporaire ou un contrat de remplacement.

Des services de réadaptation qui appuient le processus de rétablissement et le retour à un emploi actif sont également fournis.

Veillez contacter le Régime pour déterminer s'il est conseillé d'acheter une couverture d'invalidité lors d'un congé autorisé.

Contactez le Régime d'invalidité de longue durée de la FES pour obtenir de plus amples renseignements ou consultez le site Web de la Fédération.

Tél. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Web : [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)

### Régime d'assurance-invalidité des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan

Le Régime d'assurance-invalidité des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan offre un revenu d'invalidité aux participants au Régime de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan qui comptent 10 années de service admissible. Les membres du Régime de retraite de la FES ne sont pas admissibles aux prestations de ce régime.

Des renseignements détaillés sont disponibles en communiquant avec la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Tél. : 1-877-364-8202 ou 1-306-787-6440 à Regina  
Fax : 1-306-787-1939  
Courriel : [mail@stsc.gov.sk.ca](mailto:mail@stsc.gov.sk.ca)  
Web : [www.stsc.gov.sk.ca](http://www.stsc.gov.sk.ca)

### Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Pour être admissible aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, le participant doit cotiser, et l'invalidité doit être considérée comme grave et prolongée.

Pour accéder aux services en ligne ou pour obtenir des publications et des informations, contactez Service Canada.

Tél. : 1-800-277-9914  
Web : [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

## SERVICES CONSEILS

### Couverture des services conseils en vertu du Régime de santé de la FES

Les services hors hôpital d'une ou un psychologue ou d'une intervenante ou un intervenant social agréé, certifié ou inscrit constituent une dépense couverte par le régime de santé. Pour obtenir des renseignements sur les niveaux et les maximums de remboursement, y compris le livret du Régime, consultez le site Web de la Fédération ou contactez le Régime de santé de la FES.

Tél. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : [health@stf.sk.ca](mailto:health@stf.sk.ca)  
Web : [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)

### Programme d'aide aux membres et à leur famille

La Fédération offre un programme d'aide aux membres et à leur famille (PAMF) qui fournit des conseils confidentiels et à court terme fournis par le service Guidance Resources de ComPsych. Les enseignantes et enseignants sous contrat continu, de remplacement ou temporaire, y compris les membres de leur famille, peuvent accéder au PAMF à tout moment de la journée, n'importe quel jour de l'année. Pour plus d'informations sur le programme, veuillez vous connecter à MySTF sur le site Web de la Fédération, [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca).

**REMARQUE** : Certains conseils scolaires offrent leurs propres programmes d'aide aux employés. Si vous recevez actuellement des services conseils auprès d'un autre fournisseur (p. ex., Homewood Health, Shepell), vous pouvez continuer à accéder à ces services ou choisir de commencer un nouveau dossier auprès de ComPsych.

## ASSURANCE - VIE

### Assurance-vie collective

Ce régime d'assurance offre une couverture d'assurance-vie et de décès et de mutilation accidentels pour les enseignantes et enseignants. Tous les enseignantes et enseignants sous contrat participent à ce programme. Les niveaux de couverture sont déterminés dans le cadre du processus de négociation collective provincial et les cotisations sont payées à part égale par les enseignantes et enseignants et le gouvernement provincial. Le régime d'assurance-vie collective est administré par la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Les enseignantes et enseignants qui ne sont pas sur la liste de paie au début de l'année scolaire doivent contacter la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan pour obtenir des renseignements sur les modalités d'inscription.

De plus amples renseignements sont disponibles en contactant la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Tél. : 1-877-364-8202 ou 1-306-787-6440 à Regina  
Fax : 1-306-787-1939  
Courriel : [mail@stsc.gov.sk.ca](mailto:mail@stsc.gov.sk.ca)  
Web : [www.stsc.gov.sk.ca](http://www.stsc.gov.sk.ca)

### Assurance-vie facultative de la FES

Portaplan est disponible pour les enseignantes et enseignants qui souhaitent souscrire une assurance vie et accidentelle supplémentaire temporaire. Une couverture d'assurance-vie pour personnes à charge peut également être achetée pour la

famille d'une enseignante ou un enseignant (conjoint et enfants à charge seulement). Les enfants admissibles âgés de 16 à 25 ans et les conjoints peuvent demander leur propre assurance.

La participation à ce plan est volontaire. Les primes varient selon l'âge, le sexe et le statut de fumeur et sont entièrement payées par le titulaire de la police d'assurance. Les particuliers doivent demander la couverture Portaplan.

Des informations sont disponibles sur le site Web de la Fédération ou en contactant Portaplan.

Tél. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : portaplan@stf.sk.ca  
Web : www.stf.sk.ca

## PRESTATIONS DE RETRAITE

### Adhésion au régime

Tous les enseignantes et enseignants qui ont commencé à enseigner en Saskatchewan après le 30 juin 1980 participent au Régime de retraite de la FES.

Les enseignantes et enseignants qui ont commencé à enseigner avant le 1er juillet 1980 participent au Régime de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan, à moins qu'ils n'aient choisi d'être transférés au nouveau régime avant le 1er juillet 1991.

### Régime de retraite de la FES

Le Régime de retraite de la FES prévoit une pension viagère fondée sur une formule intégrant les années de service et les salaires du participant. Ce régime est administré par la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Les renseignements sur le régime sont disponibles en contactant le Régime de retraite de la FES ou en consultant le site Web de la Fédération.

Tél. : 1-800-667-7762 ou 1-306-373-1660 à Saskatoon  
Fax : 1-306-374-1122  
Courriel : strp@stf.sk.ca  
Web : www.stf.sk.ca

### Régime de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan

Le Régime de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan est un régime à prestations déterminées. Ce régime est administré par la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

De plus amples renseignements sont disponibles en contactant la Commission de pension de retraite des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan.

Tél. : 1-877-364-8202 ou 1-306-787-6440 à Regina  
Fax : 1-306-787-1939  
Courriel : mail@stsc.gov.sk.ca  
Web : www.stsc.gov.sk.ca

### Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada est administré par le gouvernement fédéral, qui détermine toutes les cotisations et tous les avantages. Pour obtenir des services en ligne et des publications contenant des renseignements plus détaillés, contactez Service Canada.

Tél. : 1-800-277-9914  
Web : www.canada.ca

## SOINS DE COMPASSION

### Assurance-emploi

En plus des prestations pour les parents de nouveau-nés ou d'enfants adoptés, des prestations d'assurance-emploi peuvent être offertes à ceux qui doivent prendre soin d'un membre de la famille qui est gravement malade et ayant un risque important de décès.

Pour accéder aux services en ligne ou pour obtenir des renseignements plus détaillés, contactez Service Canada.

Tél. : 1-800-206-7218  
Web : www.canada.ca



LA FÉDÉRATION DES  
**ENSEIGNANTES  
ET ENSEIGNANTS**  
DE LA SASKATCHEWAN

#### Bureau de la FES

2317 avenue Arlington, Saskatoon SK S7J 2H8  
T: 306-373-1660 ou 1-800-667-7762 F: 306-374-1122 C: stf@stf.sk.ca

#### Centre Arbos pour la formation

2311 avenue Arlington, Saskatoon SK

[www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca)     @SaskTeachersFed

Cette synthèse ne contient que des informations générales. En cas de divergence d'interprétation, la législation ou la convention collective applicable est l'autorité finale. Pour de plus amples informations, contactez la Fédération ou visitez le site Web de la FES à l'adresse [www.stf.sk.ca](http://www.stf.sk.ca).